Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_04-DE

Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services

Marie-Odile GESLIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCHES Eure

B-29-06-2026/04

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU 29 JUIN 2026

Nombre de délégués en exercice :	*17*
Nombre de présents :	*12*
Nombre de votants :	*13*
Date de Convocation :	*22/06/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Neuf Juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.*

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur *Jérôme PASCO, Président*

Madame *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Vice-Présidente,*

Messieurs *Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Olivier RIOULT, Christophe DUFLOT, Vice-Présidents,*

Madame *Sophie JEHENNE, Membre du Bureau,*

Messieurs *Jean-Claude DUFOSSEY, Denis CAVELIER, Olivier DESHAIES, Membres du Bureau*

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE

Monsieur *Hubert LAMY donnant procuration à* **Monsieur** *Gérard THEBAUD*
Madame Jeanick LAPEYRONNIE
Messieurs *Jacques FAUVEL, Christophe CAPELLE, Jacques HAPDEY*

Secrétaire de Séance *: Monsieur Olivier DESHAIES*

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE DEUX USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU FORAGE DE MAISON VERTE (TURBIDITE) ET DES FORAGES DE LA CROISILLE 1 ET 2 (NITRATES/PESTICIDES)

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_04-DE

Monsieur Jérôme PASCO indique que la Communauté de Communes du Pays de Conches a le projet de construire deux usines pour la création de deux usines de traitement d'eau potable du forage de Maison Verte (Turbidité) et des forages de la Croisille 1 et 2 (Nitrates/Pesticides). Une consultation a été lancée selon la procédure avec négociation, soumis aux dispositions des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la Commande Publique.

Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.

Le détail des missions est le suivant :

Eléments de mission de base :

Missions	Désignation
EP	Etudes préliminaires
AVP	Etude d'avant-projet
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Autres éléments de mission :

Mission	Désignation
MC 1	Etablissement des dossiers de demande d'autorisation de traitement et de rejet « Maison Verte »
MC 2	Dossier de demande de Permis de construire « Maison Verte »
MC 3	Etablissement des dossiers de demande d'autorisation de traitement et de rejet « La Croisille »
MC 4	Dossier de demande de Permis de construire « La Croisille »

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence n° 25-118789, publié le 25 Octobre 2025, au JOUE sous la référence n° 707651-2025 diffusée le 27 Octobre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Sur ce dernier, 35 retraits du dossier de consultation ont été identifiés dont 6 pour information seulement.

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_04-DE

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1	**Qualité de l'offre technique :**	**70/100**
1.1	Méthodologie proposée pour les missions demandées	35/100
1.1.1	*EP*	*7*
1.1.2	*AVP*	*6*
1.1.3	*PRO*	*6*
1.1.4	*ACT*	*3*
1.1.5	*VISA*	*2*
1.1.6	*DET/AOR*	*9*
1.1.7	*MC1 & MC3 : Etablissement des dossiers de demande d'autorisation de traitement et de rejet*	*1*
1.1.8	*MC2 & MC4 : Dossier de demande de Permis de construire*	*1*
1.2	Adaptation du mémoire technique et de la méthodologie au projet de la Communauté de Communes	15/100
1.3	Qualité des équipes appelées à intervenir sur les différentes parties du projet en fonction de leurs domaines de compétences, de leurs références personnelles et de la complémentarité des différentes personnes nominativement proposées. Répartition des rôles de chacun.	10/100
1.4	Cohérence du prix : Cohérence entre les temps consacrés, les prestations détaillées dans le mémoire technique et la justification des prix apprécié à partir du sous détail des temps passés par éléments de mission et par type de collaborateur	10/100
2	**Prix :**	**30/100**
	Prix	30/100

La Commission d'Appel d'Offres, réunie préalablement à cette réunion, a procédé à l'attribution du marché au groupement BFIE/SOCOMA dont l'offre s'est révélée la mieux-disante au regard des critères fixés au règlement de consultation, pour un montant de 282 980,00 € H.T.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trente Juin Deux Mil Vingt-Six

LE PRESIDENT

Jérôme PASCO

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCHES Eure

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946